

PROCES-VERBAL D'ELECTION
DU MAIRE ET DES ADJOINTS
(commune de moins de 3 500 habitants)

Le vingt-huit mars deux mil quatorze, les membres du conseil municipal de la commune de Fontaines Saint-Martin se sont réunis dans l'ancienne salle des mariages du Moulin Soliman Pacha sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Monsieur André GLEREAN, en date du vingt-cinq mars conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur André GLEREAN, Maire sortant, préside l'installation des conseillers municipaux. Il procède à la lecture du procès-verbal des élections municipales : 23 conseillers municipaux ont été élus au 1er tour le 23 mars 2014.

Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs POULAIN Virginie, BAUDELOT Jean-Paul, MARJOLLET Céline, ROLLET Pascal, COLLIOT Sabine, JOUBERT Jean-Charles, VALLAT Céline, SEYS Jean-Marc, FALLONE Florence, MOREAU Sébastien, BONNET Frédérique, RIBAS Rémy, SERTOOUR Céline, SOUCHELEAU Jean-Marie, CHRISTEL Marie-Alexandra, ROGGIA Jean-Luc, BELLAT Chantal, LOPVET Marc, CIANFARANI Nicola, CART Murielle, DIDIER Guy, BEYRAND Nathalie, SALANON Gilles.

Sont déclarés installés les conseillers municipaux :

Mesdames, Messieurs POULAIN Virginie, BAUDELOT Jean-Paul, MARJOLLET Céline, ROLLET Pascal, COLLIOT Sabine, JOUBERT Jean-Charles, VALLAT Céline, SEYS Jean-Marc, FALLONE Florence, MOREAU Sébastien, BONNET Frédérique, RIBAS Rémy, SERTOOUR Céline, SOUCHELEAU Jean-Marie, CHRISTEL Marie-Alexandra, ROGGIA Jean-Luc, BELLAT Chantal, LOPVET Marc, CIANFARANI Nicola, CART Murielle, DIDIER Guy, BEYRAND Nathalie, SALANON Gilles.

Monsieur André GLEREAN, Maire sortant, souhaite la bienvenue aux nouveaux élus. Il souhaite bonne chance à Virginie POULAIN et à son équipe dans les nouvelles fonctions qui sont les leurs afin de rendre le village encore plus attractif.

Il passe la parole au doyen d'âge des conseillers municipaux, Monsieur Jean-Marie SOUCHELEAU

Monsieur Jean-Marie SOUCHELEAU procède à la désignation des secrétaires de séance : Céline SERTOOUR est nommée secrétaire de séance.

Deux assesseurs sont désignés par le Conseil Municipal :
Madame Florence FALLONE et Monsieur Jean-Luc ROGGIA

Monsieur Jean-Marie SOUCHELEAU, avant de procéder à l'élection du Maire, donne lecture des articles L 2122-7 et L 2122.7.1

I) ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jean-Marie SOUCHELEAU demande quels sont les candidats au poste de Maire : Virginie POULAIN se présente au poste de Maire.

Monsieur Nicola CIANFARANI, demande la parole pour faire une déclaration avant que l'on procède à l'élection au nom de la liste « Saint-Martin pour tous »

Déclaration de Muriel CART et Nicola CIANFARANI (Saint Martin Pour Tous)

« L'élection du maire et des adjoints est traditionnellement l'occasion pour les élus minoritaires de marquer leur territoire et de dire « *nous sommes là, il faudra aussi compter sur nous* ».

Et bien ce soir nous faillirons à cette tradition ; nous ne présenterons pas de candidat ni au poste de maire ni aux postes d'adjoints et nous adopterons une position d'abstention positive lors des différents scrutins qui vont suivre.

Je m'explique :

- « *Abstention* », car sur quelques dossiers clivants, notamment celui du Site Mairie, nos points de vue sont encore très éloignés, je n'insiste pas, mais nous espérons et ferons notre possible pour qu'ils puissent se rapprocher,
- « *Positive* », car nous avons noté dans nos programmes électoraux respectifs de très larges convergences et nous voulons donc travailler à leur traduction dans les actes et dans les futures décisions de ce conseil municipal.

Ainsi, les conditions nous semblent être réunies pour sortir de l'immobilisme qui a marqué le précédent mandat, et cela dans un climat apaisé et de travail en commun.

Pour notre part nous y sommes prêts, dans un esprit constructif et avec la volonté de rester en toutes circonstances porteurs de l'intérêt général au sein du conseil municipal.

Si cet état d'esprit est partagé par l'équipe majoritaire, ce dont nous ne doutons pas, quelques mesures peuvent être rapidement prises qui faciliteraient ce travail :

- La définition d'un mode de fonctionnement de la municipalité qui soit le plus transparent possible et qui associe les élus minoritaires,
- La communication aux élus des dossiers examinés au conseil municipal en même temps que les convocations, et cela suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent travailler ces dossiers
- La mise en place de commissions extra-municipales ouvertes,
- La transcription dans les PV des éventuelles interventions du public en fin de séances du conseil,
- L'identification par le conseil des dossiers les plus urgents à traiter prioritairement,
- L'inventaire très rapide par les élus, du patrimoine communal, de son état, des besoins,
- L'inventaire tout aussi rapide des ressources en personnel communal, du travail prescrit et des besoins,

Un dernier mot pour saisir l'occasion qui nous est donnée de noter qu'à l'heure du dénigrement permanent du soit disant « *mille-feuille territorial* » et de la promotion des grandes métropoles urbaines qui éloignent toujours plus les citoyens des décideurs politiques, les 63,31% des électrices et électeurs de Fontaines-Saint-Martin qui se sont déplacés dimanche pour participer à l'élection municipale ont marqué à la fois leur sens civique et leur profond attachement à la démocratie de proximité... comme l'ont d'ailleurs aussi fait l'ensemble des 69 candidats des 3 listes et toutes celles et ceux qui ont travaillé avec eux.

Qu'ils en soient tous remerciés, et plus particulièrement, vous ne nous en voudrez pas, les près de 21% des électeurs qui ont apporté leur confiance à la liste *Saint Martin Pour tous*. »

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a complété son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Les bulletins ont été mis dans l'urne

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23	
- à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	04	
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	19	
- majorité absolue :		12

Ont obtenu :

- Madame Virginie POULAIN : dix-neuf voix (19)

Madame Virginie POULAIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

Monsieur André GLERAN, maire sortant, est appelé pour la remise de l'écharpe tricolore.

Madame Virginie POULAIN : « merci de la confiance que vous venez de me témoigner.

Je tiens à féliciter les 69 personnes qui se sont investies dans cette campagne.

Je souhaite remercier les Saint Martinois qui sont venus voter dimanche dernier et qui nous ont accordé leur confiance.

Cette nouvelle équipe mise en place doit montrer que les Saint Martinois ne se sont pas trompés dans leur choix et chacun d'entre nous doit poursuivre son engagement auprès de la commune.

Je remercie également Daniel GOLFIER pour les 6 années passées, Roger FREISSINET pour son énergie au travail et sa bonne humeur et bien sûr André GLERAN pour son investissement pendant plus de 30 années auprès des Saint Martinois. »

II) ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Madame Virginie POULAIN élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

1) Détermination du nombre d'adjoints

Délibération n° 2013.03.06

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire,

- RAPPELLE à l'assemblée, l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales
« Le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal »
- PRECISE que 30% de l'effectif des conseillers municipaux dans notre commune représente le nombre de 6 adjoints
- DEMANDE au conseil municipale de fixer à cinq (5) le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de fixer le nombre d'adjoints à cinq (5)

2) Election des adjoints au Maire

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de, Madame Virginie POULAIN élue maire, à l'élection des adjoints :

Madame Virginie POULAIN propose la liste des adjoints suivante :

-Jean-Charles JOUBERT

-Jean-Paul BAUDELOT

-Sabine COLLIOT

-Céline MARJOLLET

-Pascal ROLLET

ELECTION DES ADJOINTS :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 04
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 12

ont obtenu :

- Jean-Charles JOUBERT dix-neuf voix (19)
- Jean-Paul BAUDELOT dix-neuf voix (19)
- Sabine COLLIOT dix-neuf voix (19)
- Céline MARJOLLET dix-neuf voix (19)
- Pascal ROLLET dix-neuf voix (19)

Mesdames et Messieurs :

- Jean-Charles JOUBERT
- Jean-Paul BAUDELOT
- Sabine COLLIOT
- Céline MARJOLLET
- Pascal ROLLET

ayant obtenus la majorité absolue, sont proclamés adjoints au Maire.

III) CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 28 mars 2014 à vingt-deux heures trente minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé et les secrétaires de séance ainsi que tous les membres présents.

Le Maire
Virginie POULAIN

Le conseiller municipal le plus âgé
Jean-Marie SOUCHELEAU

Le secrétaire
Céline SERTOUR

Les assesseurs
Florence FALLONE et Jean-Luc ROGGIA